



FFH 2

Statut de conservation des papillons de jour

En Région wallonne, une espèce de papillons sur deux a un statut de conservation défavorable. Si certaines espèces sont éteintes ou menacées de disparition à l'heure actuelle, d'autres voient par contre leur situation s'améliorer, du moins localement : les efforts entrepris pour restaurer la qualité de certains milieux favorables aux papillons de jour semblent donc porter leurs fruits.

Un réseau d'observateurs dynamiques

Le recensement et le suivi des populations de papillons de jour en Région wallonne sont réalisés depuis 1990 dans le cadre du programme "Inventaire et Surveillance de la Biodiversité", en partenariat avec des centaines de collaborateurs bénévoles. Plus de 10 000 données sont ainsi récoltées en moyenne chaque année depuis 2001.

Espèces spécialisées en sursis

L'analyse détaillée des données récoltées sur le terrain indique que 52 % des 101 espèces étudiées⁽¹⁾ sont menacées ou éteintes. Par ailleurs, l'analyse témoigne d'une banalisation de la faune des Rhopalocères : la plupart des espèces en extension marquée sont des espèces très communes, ubiquistes ou flexibles. Au contraire, de très nombreuses espèces rares à très rares et aux exigences écologiques strictes sont en régression plus ou moins forte.

La perte, l'altération et la fragmentation des habitats, induites par l'urbanisation et des pratiques agricoles et sylvicoles non adaptées, sont les principaux facteurs responsables de la régression des espèces. En outre, il semblerait que les investissements réalisés dans les zones protégées en Région wallonne ne permettent pas

de maintenir ou de reconstituer un réseau d'habitats suffisant pour stopper le déclin global des espèces.

Actions de conservation pour inverser la tendance

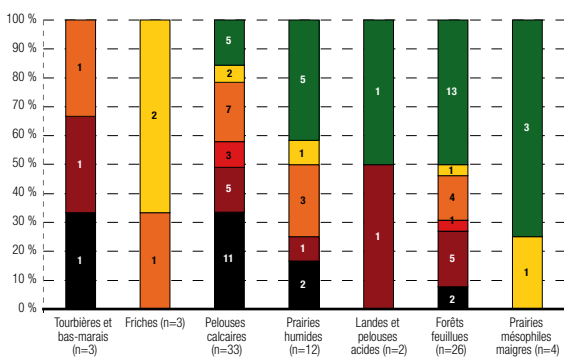
Les interventions de conservation peuvent s'effectuer dans différents cadres : projets LIFE⁽²⁾, gestion des réserves naturelles⁽³⁾, mise en œuvre du fauchage tardif des bords de routes⁽⁴⁾, mise en œuvre de MAE⁽⁵⁾, gestion forestière... Elles consistent le plus souvent à remettre en lumière les zones autrefois maintenues ouvertes par pâturage ou fauchage, à rétablir les niveaux d'eau dans les prairies humides et les tourbières ou à créer des trouées et lisières étagées en forêt. Certaines actions ont permis la restauration de complexes de milieu (semi-)naturels dégradés⁽⁶⁾ ainsi que le redéploiement de nombreuses populations de papillons au niveau local, voire l'extension de quelques espèces rares (*Melitaea cinxia* et *Lycaena dispar* p. ex.).

A noter que les actions à mener doivent être définies en tenant compte à la fois des statuts de menace de la liste rouge et des statuts de conservation prioritaire. En effet, des espèces communes peuvent être rares ou en déclin localement. A contrario, des espèces rares peuvent présenter des populations très stables.

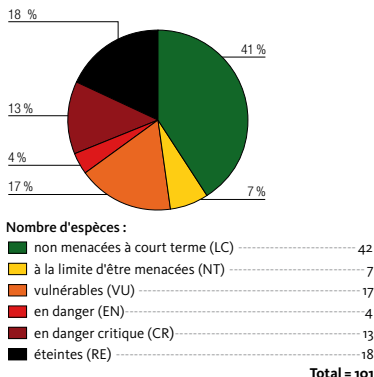
fig FFH 2-1

Statut de conservation des papillons de jour en Région wallonne (2008)

Par catégorie d'habitats*



Tous habitats confondus



n = nombre d'espèces de papillons de jour
LC : least concern, NT : near-threatened, VU : vulnerable, EN : endangered, CR : critically endangered, RE : regionally extinct

*Seules les espèces nettement attachées à un habitat sont prises en compte. Une espèce peut apparaître dans plusieurs catégories d'habitats.

TBE 2010 – Source : SPW – DGO3 – DEMNA

⁽¹⁾ Au total, 115 espèces sont répertoriées en Région wallonne, 14 d'entre elles ont un statut indéterminé ou non évalué ⁽²⁾ Voir FFH G-2
⁽³⁾ Voir FFH G2 ⁽⁴⁾ Voir FFH G-F1 ⁽⁵⁾ Voir AGR G3 ⁽⁶⁾ Pelouses calcaires, prairies humides, tourbières